

**Communiqué de presse, sous embargo jusqu'au 29 décembre 2022, 12h**



Avec 5 997 734 habitants au 1er janvier 2020, les Hauts-de-France conservent la **quatrième place des régions les plus peuplées de France** derrière l'Île-de-France (12 millions d'habitants), Auvergne-Rhône-Alpes (8 millions d'habitants) et la Nouvelle Aquitaine (6 millions d'habitants).



Entre 2014 et 2020, la population de la région est quasi stable (alors qu'elle croît en moyenne de 0,3 % par an au niveau national). La baisse significative de l'excédent naturel (différence entre les naissances et les décès) ne permet plus de compenser le déficit migratoire (différence entre les arrivées dans la région et les départs). Plusieurs régions métropolitaines enregistrent des croissances démographiques significatives comme la Corse (1 %), l'Occitanie (0,7 %) et les Pays-de-la-Loire (0,6 %).



L'Oise est le département des Hauts-de-France qui affiche la **croissance démographique la plus dynamique** (+ 0,2 % par an en moyenne entre 2014 et 2020), grâce à l'influence de l'Île-de-France. Le Nord reste quant à lui le premier département de France, il abrite dix des vingt communes les plus peuplées de la région. Dans les trois autres départements de la région, le déclin démographique est déjà amorcé (- 0,3 % dans l'Aisne et - 0,1 % dans le Pas-de-Calais et la Somme).



Nombre de communes



Population en 2020



Évolution entre 2014 et 2020



Taux de variation annuelle entre 2014 et 2020

Nord	648	2 607 746	+ 4 274	0,0 %
Pas-de-Calais	890	1 462 167	- 10 422	- 0,1 %
Oise	679	829 699	+ 11 019	0,2 %
Somme	772	568 748	- 2 884	- 0,1 %
Aisne	799	529 374	- 10 360	- 0,3 %

---

<b>Hauts-de-France</b>	<b>3 788</b>	<b>5 997 734</b>	<b>- 8 373</b>	<b>0,0 %</b>
------------------------	--------------	------------------	----------------	--------------

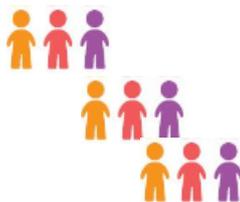
## Retrouvez les résultats de cette étude sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

« Les Hauts-de-France conservent la 4<sup>e</sup> place des régions les plus peuplées », Insee Analyse Hauts-de-France n° 146, décembre 2022

### Éléments de méthode

Selon la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le premier objectif du recensement de la population est la publication tous les ans des chiffres des populations légales. Ces chiffres sont calculés pour la France, toutes ses communes et circonscriptions administratives. La responsabilité du calcul des populations légales est confiée à l'Insee.

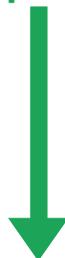
**Le terme de populations légales regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes :**



**Population totale = population municipale + population comptée à part**



Utilisée pour l'application des dispositions législatives ou réglementaires.  
(DGF des communes)



Personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune  
+ sans abris  
+ personnes résidant en habitations mobiles  
+ détenus des établissements pénitentiaires  
= **population statistique, utilisée par l'Insee dans ses études.**

**La population municipale détermine le nombre de conseillers municipaux.**



Personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui gardent un lien de résidence avec la commune.  
(exemple : élèves ou étudiants majeurs logeant dans une autre commune pour leurs études mais dont la résidence familiale est située dans la commune).

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

 06 63 34 65 31/06 60 51 86 50  [communication-hdf@insee.fr](mailto:communication-hdf@insee.fr)